

Saint-Lary (09), le 24 février 2020

Samuel Granier
82, rue de la fontaine des cerdans
31520 Ramonville Saint-Agne

Objet : projet de carrière de marbre de Saint-Lary

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous possédons avec ma compagne une maison secondaire sur la commune de Saint-Lary à quelques centaines de mètres du projet de la carrière de marbre qui a pour projet de rouvrir.

J'ai écouté les arguments de la société qui est à l'initiative de cette exploitation. J'ai bien conscience que la vallée ne doit se figer dans le passé, et qu'il faut regarder devant. Néanmoins je m'interroge sur les bénéfices d'une telle entreprise pour les habitants permanents ou non. Les perspectives d'emploi sont négligeables, le trafic va être considérablement modifié, voire bloqué périodiquement, le maintien de la qualité de l'eau reste une interrogation, tout cela pour un export de matériau à l'autre bout du monde. Le filon est peut-être de qualité, mais le projet n'est-il pas à contre-courant ? De plus les exemples d'exploitation dans les environs (tel Moulis) montrent que les engagements pris en amont ne sont pas respectés, l'histoire ne doit pas se répéter.

Aujourd'hui, comme tout autre milieu « naturel », la montagne subit le changement climatique. Il n'est bien sûr pas question ici de glaciers, mais d'éboulements, d'érosion des sols, de coups de vent violents et dévastateurs. Comment inscrire un projet de carrière dans un tel contexte ?

Les environs de la carrière sont d'une richesse trop peu connue en terme de variété, comme le très discret Desman des Pyrénées, espèce endémique, menacée car très sensible à la qualité de l'eau dans laquelle il évolue. En lisière de forêt le Grand Tetras prend place. Pas sûr qu'ils demeurent dans nos forêts alors que les machinent rythment les journées (découpe de blocs, groupe électrogène, explosif éventuels...). Un des attraits de la commune demeure son patrimoine de sentiers. Depuis 2 ans, une course de trail met en valeur ces atouts (plus de 500 participants en 2019 pour le Calabass Trail), et replace Saint-Lary sur la carte pyrénéenne. Les gens auront-ils encore envie de venir si c'est pour traverser une carrière ? Rien de moins sûr.

En 2015, nous avons investi lourdement dans la réfection de notre toiture dans le respect des traditions locales, reconnues par le Parc Naturel Régional de l'Ariège (technique à pureau dégressif), afin de maintenir une homogénéité architecturale. Nous sommes donc très sensibles au respect du patrimoine et extraire du marbre que personne dans les environs n'installera sous son toit, pose question.

Pour l'ensemble de ces doutes exposés, je suis contre le projet de carrière de marbre des Quatre Saisons sur Saint-Lary. Merci de bien prendre en compte mon courrier.

Cordialement,

Samuel Granier